



## PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **Nouveau dispositif d'aide aux agro-équipements**

Moulins, le 19/04/2022

Le nouveau dispositif d'aide aux agro-équipements, dans le cadre de France 2030, est destiné à réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, fertilisants) au travers de l'investissement technologique.

**Dépôt du 08 avril 2022 à 10h jusqu'au 31 décembre 2023, et dans la limite des crédits disponibles.**

Les matériels éligibles correspondent à :

- des drones de télédétection,
- des capteurs connectés,
- des matériels connectés et innovants,
- des robots désherbeurs autonomes,
- des innovations techniques de filière.

Les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les GIEE et les CUMA sont éligibles à cette aide. Les jeunes agriculteurs et nouveaux installés, d'une part, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), d'autre part, bénéficient d'une majoration du taux d'aide de 10 points.

Ce dispositif est doté d'une enveloppe maximale de 20 millions d'euros. Les demandes d'aide au financement de ces matériels innovants (pour lesquels un taux d'aide allant de 20 à 40%, en fonction de l'équipement choisi, a été défini) sont identiques à celles déjà mises en œuvre pour le financement d'investissements dans les exploitations prévues par le plan de relance, et seront traitées selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Le seuil minimal des dépenses présentées est fixé à 2 000€ et le plafond des dépenses éligibles est défini à 40 000€ par demande, sauf pour les CUMA, pour lesquelles ce plafond est fixé à 150 000€.

Le téléservice dédié à ce dispositif, pour le dépôt des demandes d'aide, est ouvert sur le site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-3eme-revolution-agricole/France-2030-Vague-1-Reduction-des-intrants-phytopharmaceutiques-et-des-engrais-de-synthese>.

En cas de difficultés ou pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter le service d'économie agricole et développement rural de la DDT au 04 70 48 79 25.

#### **Contact presse Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS